



**Organisation
mondiale de la Santé**

**CONSEIL EXECUTIF
Cent vingt-deuxième session
Point 4.5 de l'ordre du jour provisoire**

**EB122/INF.DOC./2
21 janvier 2008**

Application du Règlement sanitaire international (2005)

A la demande de la Mission permanente de la République populaire de Chine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres Organisations internationales en Suisse, le Directeur général a l'honneur de communiquer au Conseil exécutif la lettre ci-jointe.

**MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE
A GENÈVE**

11, CHEMIN DE SURVILLE – 1213 PETIT-LANCY 2, GENEVE
TÉL. 022 879 56 78

Le 16 janvier 2008

[Traduction de l'original anglais]

Excellence,

En référence au projet de résolution proposé par El Salvador et un très petit nombre d'autres pays à la cent vingt-deuxième session du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans le cadre du point 4.5 de l'ordre du jour provisoire « Application du *Règlement sanitaire international (2005)* », j'ai l'honneur de faire part solennellement de la position de la Chine qui est la suivante :

Le projet de résolution inspiré par des motifs politiques est orchestré par les autorités de Taïwan. Utilisant l'application universelle du Règlement sanitaire international (RSI) comme prétexte, il vise à soulever la question de Taïwan à la cent vingt-deuxième session du Conseil. Or, l'Assemblée mondiale de la Santé a rejeté la proposition liée à Taïwan onze années de suite. Par ce projet de résolution soumis au Conseil, le très petit nombre de coauteurs s'efforce de provoquer un débat politique au Conseil et remet en cause une fois de plus le principe d'une seule Chine, en violation flagrante des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et de l'Assemblée mondiale de la Santé.

La mise en oeuvre par des Etats souverains est la condition préalable, la base et la garantie importante de l'application universelle du RSI. Le Gouvernement chinois a déclaré en mai 2007 que le RSI s'applique à l'ensemble du territoire de la République populaire de Chine, y compris la Région administrative spéciale de Hong Kong, la Région administrative spéciale de Macao et la Province de Taïwan.

Pour traiter les questions spécifiques concernant l'application du RSI dans la région de Taïwan, la Chine a engagé des consultations avec le Secrétariat de l'OMS, parvenant à un accord en avril dernier sur la question de l'application du RSI dans la région de Taïwan en vertu du principe d'une seule Chine. Conformément au même principe, le Gouvernement chinois a pris des dispositions appropriées sur les questions spécifiques liées à l'application du RSI dans la région de Taïwan. Le point focal national de la Chine traitera ce qui concerne l'application systématique du RSI par l'intermédiaire des voies de communication sanitaires existantes à travers les détroits. En cas d'urgence de santé publique dans la région de Taïwan, la Chine collaborera avec le Secrétariat de l'OMS pour prendre les mesures qui s'imposent dans le cadre du *Mémoire d'accord* signé en 2005 entre le Ministère chinois de la Santé et le Secrétariat de l'OMS. Jusqu'ici, l'application se déroule généralement de façon harmonieuse et satisfaisante sans qu'il n'y ait de lacune quelconque comme indiqué dans le projet de résolution.

De nombreux points importants sont inscrits à l'ordre du jour de la cent vingt-deuxième session du Conseil. Nous craignons beaucoup que le projet de résolution ne donne lieu à un nouveau débat politique prolongé, gaspillant ainsi les ressources et le temps précieux des membres du Conseil. Nous demandons instamment au très petit nombre de pays concernés de revenir en arrière et de se conformer strictement aux normes fondamentales des relations internationales et à la Charte des Nations Unies.

Je souhaiterais que la présente lettre puisse être diffusée en tant que document de la cent vingt-deuxième session du Conseil exécutif dans le cadre du point 4.5 de l'ordre du jour provisoire.

LI Baodong
Ambassadeur et représentant permanent de la
République populaire de Chine auprès de l'Office des
Nations Unies à Genève et des autres Organisations
internationales en Suisse

Son excellence Dr Margaret CHAN
Directeur général
Organisation mondiale de la Santé
GENEVE

= = =